

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2026-2028

Commune de Commeny – site commeny95.fr

1. Contexte et engagement

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 impose aux collectivités territoriales de rendre leurs services de communication au public en ligne accessibles aux personnes handicapées. La commune de Commeny s'engage à rendre son site conforme au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) version 4.1.2.

L'évaluation réalisée le 21 octobre 2026 sur un échantillon de 15 pages établit un taux de conformité de 55 % (36 critères conformes, 30 non conformes, 40 non applicables). Le site est donc **partiellement conforme**. Les principaux obstacles concernent la navigation au clavier (focus invisible, sous-menus et menu mobile inaccessibles), les alternatives des images et des affiches, la structure des titres, les formulaires, le journal municipal en PDF non accessible et le défilement automatique du carrousel d'événements. Les tests avec lecteur d'écran restent à réaliser.

2. Gouvernance et pilotage

Le secrétariat de mairie est le référent accessibilité numérique. Il est appuyé techniquement par l'Union des Maires du Val d'Oise, qui a réalisé le site. Un point d'avancement est fait une fois par an.

3. Ressources humaines et financières

Mise à jour des contenus

Le secrétariat assure la mise à jour des contenus (actualités, événements, journal, documents) dans le cadre de ses missions habituelles.

Corrections techniques

Les corrections techniques sont réalisées par l'Union des Maires du Val d'Oise, selon ses disponibilités.

Budget

Aucun budget dédié n'est prévu : les corrections simples sont réalisées en interne, sans coût pour la commune.

4. Organisation

Toute nouvelle publication respecte des règles simples : texte alternatif pour chaque image porteuse d'information, texte des affiches repris dans la page, hiérarchie des titres sans saut de niveau, liens explicites (pas de « ici » ni « en savoir plus ») indiquant le format et le poids des fichiers, documents PDF vérifiés avant publication.

5. Formation et sensibilisation des agents

Une courte séance de sensibilisation est prévue pour les personnes qui publient sur le site. Sa date dépend des disponibilités de l'Union des Maires du Val d'Oise.

6. Gestion technique du site et fiabilité de l'évaluation

Le site fonctionne sous WordPress avec le thème Divi. Il est hébergé et maintenu par l'Union des Maires du Val d'Oise, qui a réalisé l'évaluation. Un audit externe reste facultatif ; la fiabilité de l'évaluation repose sur une grille documentée des 106 critères et sur une relecture croisée.

7. Intégration dans les projets numériques et les marchés publics

À compter de 2026, toute refonte ou tout nouveau service numérique (formulaire, agenda, démarche en ligne) comporte une clause d'accessibilité et est vérifié avant sa mise en ligne.

8. Recrutement

La commune veille à ne pas exclure de candidats en situation de handicap de ses recrutements et sensibilise ses agents à l'accessibilité numérique.

9. Traitement des retours des usagers

Les signalements adressés par courriel (mairie@commeny95.fr), téléphone (01 34 67 40 05) ou courrier (Mairie de Commeny, 39 Grande Rue, 95450 Commeny) sont transmis au référent, qui y répond et propose, si nécessaire, une alternative accessible.

10. Calendrier 2026-2028

2026

- Corrections urgentes : zoom mobile, focus visible, sous-menus au clavier, lien d'évitement, carrousel d'événements, titres des cadres.
- Désignation du référent, règles de publication, publication de la déclaration d'accessibilité, du présent schéma et du plan d'action 2026, lien « Accessibilité : partiellement conforme » en pied de page.
- Tests avec lecteur d'écran.

2027

- Corrections restantes (titres, formulaires, contrastes, liens), réévaluation partielle.
- Journal municipal publié dans une version accessible, séance de sensibilisation, clause d'accessibilité dans les contrats numériques, mise à jour de la déclaration et plan d'action 2027.

2028

- Audit complet de renouvellement, corrections consolidées, bilan de la sensibilisation.
- Rédaction du schéma 2029-2031, mise à jour de la déclaration et plan d'action 2028.

11. Suivi et révision

Le présent schéma est révisé au moins tous les trois ans, ou plus tôt en cas de refonte importante du site. Il est complété chaque année par un plan d'action publié séparément.

Établi le 21 octobre 2026 – Commune de Commeny, avec l'appui de l'Union des Maires du Val d'Oise.